FCV - VWG

Fédération des Communes Valaisannes

Verband Walliser Gemeinden

Secrétariat général Case postale 685 3900 Brigue

Tel. 027 924 66 00 Fax 027 924 66 01 E-mail: info@fcv-vwg.ch Mollens/Brigue, le 7 février 2014

Service des affaires intérieures et communales M. Maurice Chevrier, Chef de service Avenue de la Gare 39 1951 Sion

Procédure de consultation concernant la réforme des institutions (R21)

Monsieur le Chef de service, Mesdames et Messieurs,

Après examen des documents mis en consultation nous permettons de vous soumettre ci-après notre prise de position dans le cadre de la procédure de consultation citée en marge. La prise de position a été arrêtée par notre comité lors de sa dernière séance. Nous nous tenons au questionnaire mis à disposition par votre service.

I – Le canton

Conseil d'Etat

1.	Etes-vous favorable à l'augmentation du nombre des Conseillers d'Etat de 5 à 7 ?						
	Oui	x	Non				
2.	Etes-v majori		à ce que les membres du Con	seil d'Etat soient élus selon le systèm	ıe		
	Oui	X	Non				
3.			à ce que la Constitution menti lais, du Valais central, respec	ionne qu'un Conseiller d'Etat au moir tivement du Bas-Valais ?	າຣ		
	Oui	X	Non				

4.	Etes-vous favorable à la suppression de la règle prévoyant qu'un district ne peut avoi qu'un seul Conseiller d'Etat ?					
	Oui	X	Non			
<u>Gran</u>	d Conse	<u>il</u>				
5.	Etes-vo	ous favorable à la réduction du no	ombre de dé	eputés ?		
	Oui	X	Non			
		s avez répondu « Oui » à cette « -il compter ?	question, c	ombien de députés le Grand Conseil		
	X 1	00 députés				
	□ 8	0 députés				
	□ A	utre (à préciser) :				
6.	Etes-vo	ous favorable à la suppression de	s députés-	suppléants ?		
	Oui		Non	X		
		s avez répondu « Non » à cette e de députés-suppléants ?	question, é	ites-vous favorable à la réduction du		
	Oui	X	Non			
	de supp	s avez répondu « Oui » à la réduc pléants le Grand Conseil devrait-i 5 députés autre (à préciser) : 50 députés-su	I compter ?	<u>mbre de députés-suppléants,</u> combien		
7.	Etes-vo		ion de stat	ut entre les députés et les députés-		
	Oui	х	Non			
8.		ous favorable à redéfinir la circon nd Conseil ?	scription é	lectorale pour l'élection des membres		
	Oui	x	Non			
	Remarc	<u>ques:</u>				

Cette question provoque des avis différents auprès des communes. Une minorité s'est prononcée contre une redéfinition de la circonscription électorale pour l'élection des membres du Grand Conseil.

	<u>Si ve</u>	ous avez répondu «	Oui » à cette ques	stion, quel	le solution p	réconisez-vou	s ?		
		3 circonscriptions	électorales (Haut	t-Valais, V	alais central	, Bas-Valais)			
	☐ 6 circonscriptions électorales (Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey)								
☐ Système Pukelsheim (double proportionnelle), avec 3 arrondissem sous-arrondissements									
	X	Système Pukelsh sous-arrondissem		portionne	le), avec 6	arrondisseme	ents et	des	
		Autre (à préciser)	:						
	Rem	narques:							
	com	cernant cette quest munes se sont pr itres modèles de sol	ononcées - con						
Struc	ture	intermédiaire et pré	fets						
[voir	égaler	ment la question 15 c	oncernant la confé	rence des p	orésidents de	communes]			
9.	Etes-vous favorable à ce que la Constitution impose une structure intermédiaire entr canton et les communes ?							e le	
	Oui			Non	X				
	Si ve	ous avez répondu «	Oui » à cette ques	stion :					
	•	Quel doit être le dé	coupage (géograp	hique) de	cette structi	ure intermédiai	ire ?		
	•	Quelles sont les intermédiaire ?	compétences qu	e vous s	ouhaitez at	tribuer à cett	e struct	ture	
	•	Quels doivent être	les organes de ce	tte structu	re intermédi	aire ?			
10.	Etes	s-vous favorable au	maintien de la fon	ction de p	réfet ?				
	Oui			Non	X				

11.	Avez-vous institutions	d'autres re cantonales (Co	marques o onseil d'Etat,			à formuler fets, etc.) ?	concernant	les
<u>II –</u>	Les com	<u>munes</u>						
Con	seil municipa	<u>I</u>						
12.	Etes-vous municipaux	favorable à ce ?	e que le co	nseil munic	ipal co	mpte entre	5 et 9 conse	illers
	Oui X			Non				
<u>Con</u>	seil général							
13.		avorable à l'o in conseil géné		principe fa	ite aux	communes	les plus peu	plées
	Oui 🗆			Non	X			
	Si vous av	<u>rez répondu «</u> :	Oui» à ce	tte question	<u>ı,</u> l'obli	gation doit-	elle concerne	r les
	☐ de plu	ıs de 3'000 hab	itants					
	☐ de plu	ıs de 5'000 hab	oitants					
	□ Autre	(à préciser) : .						
<u>Fusi</u>	on des comn	unes et collab	orations inte	rcommunale	<u>es</u>			
14.	Etes-vous f	avorable à une ?	politique pl	us volontari	iste du	canton en m	atière de fusio	on de
	Oui X			Non				
	Remarques	<u>:</u>						
	Cette question provoque des avis différents auprès des communes. Une minorité s'est prononcée contre une politique plus volontariste du canton en matière de fusion de communes.							
	Si vous ave	z répondu « O ou accélérer le	ui » à cette q es fusions de	uestion, que	elle(s) n dans n	nesure(s) pré otre canton	éconisez-vous ?	pour

	En particulier, êtes-vous favorable notamment aux mesures suivantes (il est possible de cocher plusieurs cases) :								
	X Augmenter les aides financières aux communes qui fusionnent.								
	☐ Etablir un projet cantonal de fusions de communes, doté d'une large enveloppe financière, d'un délai et d'un objectif chiffré ambitieux (p. ex. 60 communes en 2035).								
	☐ Prévoir l'obligation pour une commune de fusionner si elle ne répond pas à certains critères objectifs (p. ex. moins de 500 habitants, situation financière mauvaise, difficulté à accomplir ses tâches légales, etc.).								
	X Prévoir l'obligation pour une commune de fusionner si elle ne peut pas fournir un standard minimum de prestations.								
	X	Autres (à précise La définition du des représentant	standard minimu		e élaborée en	étroite collabora	tion avec		
15.		-vous favorable à enscription élector		e conférer	ice des présid	lents de commu	nes de la		
	Oui	X		Non					
Droit	s poli	<u>tiques</u>							
16.		-vous favorable à emblée primaire ?		n référenc	lum facultatif	contre les déci	sions de		
	Oui			Non	X				
17.	Etes-	-vous favorable à l	a généralisation	du droit d'	initiative comr	nunale ?			
	Oui	X		Non					
Bour	geoisi	<u>ies</u>							
18.		-vous favorable à geoisial ?	ı l'obligation fai	te aux bo	urgeoisies d'	élire leur propre	conseil		
	Oui			Non	X				

19.		Etes-vous favorable à la <u>possibilité</u> donnée à la bourgeoisie de fusionner avec la commune municipale correspondante ?							
	Oui	X		Non					
	assu finan	rer la pérer ncières ?	ondu « Non » à c nnité des bourge	oisies, notamm	ent	de celles rence	ontrant des di	ifficultés	
		oarticulier, é ieurs cases)	êtes-vous favoral) :	ble aux mesur	es	suivantes (il es	t possible de	cocher	
			ans la loi l'obliga nner la bourgeois		com	mune municipa	ale de finance	er ou de	
			ans la loi l'obligat ement le déficit d			une municipale	de couvrir tot	talement	
		Donner la	possibilité à la bo	ourgeoisie de pe	erce	evoir un impôt a	uprès des bou	ırgeois.	
		Autre (à de	évelopper) :						
20.	_		utres remarque munales (fusion o					ant les	
<u> </u>	· Dis	position	s générales						
<u>Duré</u>	e des	mandats							
21.		-vous favor ommunales	able à l'augmenta à 5 ans ?	ation de la duré	e d	es mandats des	s autorités cai	ntonales	
	Oui	X		Non					

Date des élections

22.	Etes-vous favorable à ce que les élections cantonales se déroulent à l'automne ?								
	Oui	x	Non						

IV - Remarques et propositions

23. De manière générale, avez-vous d'autres remarques ou propositions à formuler concernant la réforme de nos institutions ?

Nous vous prions de bien vouloir tenir compte de notre détermination dans le cadre de vos futures décisions.

En vous remerciant d'avoir pris la peine de nous consulter nous vous prions de croire, Monsieur le Chef de service, Mesdames et Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fédération des Communes Valaisannes FCV – VWG

Le Président: Le Secrétaire général:

Stephane Pont Dr. Oliver Schnyder